

**Conseil de sécurité**Distr.  
GÉNÉRALES/1997/721  
18 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**LETTRÉ DATÉE DU 12 SEPTEMBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

J'ai l'honneur de me référer à la question du Sahara occidental, en particulier aux activités menées par mon Envoyé personnel, M. James A. Baker III, en application de la résolution 1108 (1997) du Conseil de sécurité en date du 22 mai 1997.

Vous vous souviendrez peut-être que j'avais l'intention d'évaluer la situation concernant le Sahara occidental compte tenu des conclusions et recommandations de mon Envoyé personnel. Il y a lieu de rappeler aussi que le Conseil, dans sa résolution 1108 (1997), a demandé instamment aux parties de continuer de coopérer avec mon Envoyé personnel afin qu'il accomplisse sa mission, et de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse persistante et trouver une solution acceptable. Le Conseil m'a prié de lui présenter, le 15 septembre 1997 au plus tard, un rapport d'ensemble sur les résultats de mon évaluation de tous les aspects de la question du Sahara occidental. En attendant, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 30 septembre 1997.

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, à la suite de la mission exploratoire qu'il a effectuée dans la région à la fin du mois d'avril 1997, mon Envoyé personnel a tenu à Londres, les 10 et 11 juin, des réunions distinctes avec les deux parties au Plan de règlement, à savoir le Maroc et le Frente POLISARIO, ainsi qu'avec les deux pays voisins, à savoir l'Algérie et la Mauritanie. Au cours de ces réunions, il a été convenu avec mon Envoyé personnel que la seule façon de faire le point sur l'applicabilité du Plan de règlement était de recourir à des pourparlers directs entre les deux parties, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, afin de lever les obstacles à l'application dudit plan. L'Algérie et la Mauritanie seraient invitées à ces pourparlers à titre d'observateurs, mais assisteraient aux discussions sur les questions qui les touchent directement. Il a été convenu que ces pourparlers auraient un caractère privé, ne constitueraient pas une conférence internationale et dureraient aussi longtemps que mon Envoyé personnel estimerait que des progrès sont enregistrés. Les parties ont aussi accepté la proposition de mon Envoyé personnel tendant à ce que, au cours de ces pourparlers directs, aucune question ne soit considérée comme ayant fait l'objet d'un accord définitif tant qu'il n'y aurait pas eu accord sur toutes les questions en suspens.

Selon les conditions énoncées et acceptées à Londres, la première série de pourparlers directs sous les auspices de mon Envoyé personnel s'est tenue à Lisbonne, le 23 juin. À la fin de ces premiers pourparlers, mon Envoyé personnel a présenté des propositions concernant l'identification des Sahraouis devant participer au référendum. Il y a eu ensuite une seconde série de pourparlers, à Londres, les 19 et 20 juillet, au cours de laquelle les parties sont parvenues à un accord sur certaines questions relatives au processus d'identification et aux préparatifs du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue du retour de ceux-ci. Une troisième série de pourparlers directs s'est tenue à Lisbonne, le 29 août, qui a permis aux parties de s'entendre sur des questions relatives au cantonnement des troupes des deux parties et à la libération des prisonniers de guerre et des détenus politiques sahraouis.

À l'issue de cette troisième série de pourparlers directs, à Lisbonne, mon Envoyé personnel a invité les parties à une quatrième série de pourparlers en vue de régler la question du projet de code de conduite des parties durant la campagne référendaire. Cette série doit se tenir au James Baker Institute for Public Policy, à Houston, au Texas (États-Unis), du 14 au 16 septembre 1997.

Considérant les progrès réalisés à ce jour, et afin de tenir compte des résultats de la prochaine série de pourparlers directs pour pouvoir procéder ensuite à une évaluation de la situation concernant le Sahara occidental, je propose de reporter vers la fin de ce mois la présentation de mon rapport au Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

-----